

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 29 mars 2024 – 20 heures 30 - Mairie de Saint-Laurent-sur-Save

Compte Rendu N° 17

Date convocation : 25/03/2024

Présents : BAROUSSE Laurent, BENECH Nelly, BORDES Yves, CAUET Geneviève, DULERM Françoise, PITOUT Daniel, SAUBESTRE Isabelle, SAURIAC Robert, VAILLANT Rodrigue.

Procurations : HEMET Emilie à CAUET Geneviève.

Absents excusés :

Liste d'émargement en annexe

Ordre du Jour :

- 1- Approbation du dernier Conseil Municipal du 27/10/2023,
- 2- Approbation du Compte de gestion 2023,
- 3- Approbation du Compte administratif 2023,
- 4- Affectation du résultat de fonctionnement 2023,
- 5- Remplacement de l'ordinateur du Maire,
- 6- Accord de principe sur l'augmentation des taux des taxes communales,
- 7- Accord de principe sur les travaux de rénovation de l'église,
- 8- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h34.

Il propose à l'assemblée de nommer Madame DULERM Françoise secrétaire de séance.
Accepté à l'unanimité

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27/10/2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur
le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2023.

Aucune observation.

Le procès-verbal de la séance du **27 octobre 2023** est adopté à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

ADOPTÉ

2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Délibération n° 01-2024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2023**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2023** par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

ADOPTÉ

3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Délibération n° 02-2024

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur SAURIAC Robert, premier adjoint, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice **2023** dressé par M. PITOUT Daniel, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, lequel se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total des sections
Dépenses	122 747.74	35 514.43	158 262.17
Recettes	145 620.71	33 641.09	179 261.80
Résultat 2023	22 872.97	-1 873.34	20 999.63
Report n-1	64 783.06	12 044.09	
Résultat de clôture	87 656.03	10 170.75	97 826.78

Constate, aussi bien pour la **comptabilité principale** que pour la **comptabilité annexe**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,

au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;
Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Pour : 09
Contre : 00
Abstention : 00

ADOPTÉ

4- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Délibération n° 03-2024

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **87 656.03 €**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	22 872.97 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	64 783.06 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	87 656.03 €
D Solde d'exécution d'investissement	10 170.75 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement F = D+E	
AFFECTATION = C	87 656.03 €
G+H	
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	87 656.03 €

Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

ADOPTÉ

5- REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DU MAIRE

Délibération n° 04-2024

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il devient indispensable de remplacer son ordinateur qui présente à ce jour des problèmes dus à son ancienneté.

Il présente 2 devis :

- L'entreprise « Ordi'Nelly », sise à Boulogne-sur-Gesse (31), propose un devis pour un montant de **1 058.00 € HT soit 1 269.60 € TTC.**
- L'entreprise « Fac-similé », sise à Ibos (65), propose un devis pour un montant de **1 338.47 € HT soit 1 608.73 € TTC.**

Le Maire propose de demander l'attribution d'une subvention pour ce financement au Conseil Départemental 31.

**Entendu l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **ADOpte** le projet de remplacement de l'ordinateur du Maire proposé par l'Entreprise « Ordi'Nelly pour un montant de **1 058.00 € HT soit 1 269.60 € TTC,**
 - **SOLLICITE** l'aide du Conseil Département 31 pour **423.20 €** soit **40 %** du montant du projet.
- Et arrête le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT
Acquisition Ordi'Nelly	1 058.00	1 269.60	Département 40 %	423.20
			Autofinancement	634.80
TOTAL			TOTAL	1 058.00

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

ADOPTÉ

6- ACCORD DE PRINCIPE SUR L'AUGMENTATION DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Présentation du tableau de simulation de la hausse de 3 000.00 € du produit attendu fourni par les services du Trésor Public.

Les membres présents sont d'accord sur la proposition d'augmenter les taux des taxes communales qui seront votés lors du prochain conseil municipal.

7- ACCORD DE PRINCIPE SUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE

Présentation du programme d'opération avec chiffrage fourni par l'Architecte du Patrimoine Monsieur Tajan.

Les membres présents ont pris connaissance du programme pour délibérer lors d'un prochain conseil municipal.

8- Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire,
PITOUT Daniel

La secrétaire de séance,

